

## Timbre fiscal

L'achat en ligne est désormais possible

Dans le cadre de sa démarche de simplification, la DGFIP (Direction générale des finances publiques) s'est engagée à offrir des services numériques complets et accessibles à l'ensemble des usagers .

Depuis le 2 mars 2015 il est désormais possible d'acheter en ligne 24h sur 24 et 7 jours sur 7, **son timbre fiscal électronique** pour l'obtention d'un passeport.

Cette opération est réalisable depuis ordinateur, tablette et smarphone

Il suffit de cliquer sur : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ; ce portail vous guide dans votre démarche et vous choisissez sur le bandeau de droite la rubrique : timbres.impots.gouv.fr

Nota bene : ce service est totalement sécurisé au niveau du paiement ou de son remboursement en cas de non utilisation



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)